



DELIBÉRATIONS N°169
CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 NOVEMBRE 2022

DEL 2022.11.09/169

Thème :
FINANCES

Objet :
Demande de
subvention –
Département des
Hautes-Alpes : travaux
rue Barthélémy CHAIX

Convocation :

Date : 02/11/2022

Affichage : 02/11/2022

Nombre de membres
du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 25

Nombre de
suffrages

exprimés : 30

Le **mercredi 09 novembre 2022** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Éric PEYTHIEU, Catherine VALDENNAIRE, Christian JULLIEN, André MARTIN, Jean-Marc CHIAPPONI, Éliisa FAURE, Patrick MICHEL, Corinne ASCHETTINO, Corinne FAURE-BRAC, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Hervé BOULAIS, Yoann LAGIER, Sandrine CORDIER, Christophe OSTI, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Maud GADÉ, Stéphane SIMOND, Thomas SCHWARZ, Alexis LALANNE, Aurore MARCHAND, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU

Étaient représentés :

Émilie DESMOULINS-GENOUX donnant pouvoir à Éliisa FAURE
Claire BARNÉOUD donnant pouvoir à Jean-Marc CHIAPPONI
Christian FERRUS donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM
Renaud PONS donnant pouvoir à Marie SOUBRANE
Gabriel LÉON donnant pouvoir à Aurélie POYAU

Absents excusés :

Émilie DESMOULINS-GENOUX, Claire BARNÉOUD, Christian FERRUS, Renaud PONS, Gabriel LÉON

Absents :

Annie ASTIER-CONVERSET, Michèle SKRIPNIKOFF, Aïcha CHERIF

Secrétaire de séance :

Yoann LAGIER

AR Prefecture

005-210500237-20221109-2022_11_169-DE
Reçu le 16/11/2022

Rapporteur : Monsieur le Maire

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- CONSIDERANT** les travaux réalisés par le délégataire construisant et exploitant le réseau de chaleur urbain rue Barthélémy Chaix visant à raccorder de nouveaux abonnés ;
- CONSIDERANT** l'état dégradé du revêtement de chaussée de la rue Barthélémy Chaix dans sa première partie (105 m), entre le square Narvik et le point de collecte des déchets en apport volontaire ;
- CONSIDERANT** l'opportunité de reprendre la totalité de la chaussée en coordination avec Briançon Biomasse Energie (BBE) ;
- CONSIDERANT** l'estimation du coût de ces travaux à 100 222,40 € HT ;
- CONSIDERANT** les travaux de la commission FINANCES et AFFAIRES GENERALES réunie le 7/11/2022 ;

AR Prefecture

005-210500237-20221109-2022_11_169-DE
Reçu le 16/11/2022

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'établir le plan de financement de l'opération comme suit et de décider de sa réalisation :

Département (17%)	17 037,81 €
Ville (83%)	83 184,59 €
Total	100 222,40 € HT

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de ces opérations ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

FINANCES DEL 2022.11.09/169

PUBLIÉE LE : **16 NOV. 2022**

Le Maire,
Arnaud MURGIA

